



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIVISION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

R.P.

OT.4.

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Berne, le 22 décembre 1938.

A.A.

We paid plus

*all
v.f.*

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport politique no 40, du 16 décembre, et vous remercions d'avoir bien voulu nous instruire des conceptions de M. François-Poncet sur ce que l'on pourrait appeler la reconstruction pacifique de l'Europe.

Ainsi que vous l'avez constaté, les idées de l'Ambassadeur de France n'ont en soi rien d'original; on peut même s'étonner de tant d'indigence imaginative chez un homme qui passe pour un esprit fort brillant. Le mécanisme qu'il a démonté devant vous est fait d'autant de pièces empruntées à droite et à gauche. Mais il y a un mécanisme, du moins un ensemble plus ou moins cohérent, et le mérite de M. François-Poncet - car c'en est un - est bien d'avoir tenté de préfigurer sur le papier les étapes successives par lesquelles l'Europe devrait passer, selon lui, pour recouvrer la stabilité et trouver ainsi la guérison que tant de docteurs ont vainement cherchée jusqu'ici.

On ne peut pas dire que le plan n'est pas constructif, mais il hypothèque l'avenir avec tant de souriante désinvolture qu'il est permis de se demander si l'on ne doit pas y voir plus un jeu de l'esprit qu'une tentative sérieuse de sortir le continent de

A la Légation de Suisse,

ROME.

ses ornières. L'ordre des étapes nous paraît bien fragile. Il peut se réclamer d'une certaine logique, mais il n'en reste pas moins que les faits se déroulent d'après des lois mystérieuses qui se moquent des constructions de notre logique. Rien ne nous dit, par exemple, qu'on ne parviendrait pas à entrer dans la troisième étape, c'est-à-dire à commencer par "humaniser la guerre", avant de conclure le pacte occidental, qui est au bout de la deuxième étape. D'une manière générale, le tort d'un pareil système est de découper d'avance la réalité en compartiments plus ou moins rigides, sans tenir compte qu'on a affaire à une matière extrêmement vivante et dont les réactions peuvent être aussi vives qu'inattendues. Il ne devrait pas échapper à la perspicacité de votre interlocuteur que le seul fait d'atteindre, ne fût-ce que le terme de la première étape - accords régionaux - serait de nature à modifier de fond en comble la situation qu'il a eue en vue en édifiant sa construction à cinq étages. Le premier pas franchi dans la voie de la pacification générale nous mettrait en face d'une Europe toute différente. Les problèmes se poseraient autrement et, dès après la première étape - à supposer encore que la première soit celle qu'on nous indique - l'Ambassadeur devrait bon gré mal gré, sur le vu des éléments nouveaux consécutifs au fait nouveau qui serait intervenu, se mettre à refaire tout son échafaudage. Son premier système s'écroulerait. En ce cas, pourquoi longuement en discuter ?

Pour cette raison déjà, il nous serait

difficile de nous rallier en bloc aux suggestions de M. François-Poncet. Nous nous méfions des systèmes tout faits. Nous avons pour nous l'expérience de Genève. Les circonstances sont trop mouvantes pour se laisser emprisonner dans des formules géométriques. Ce qu'il convient, à notre sens, de faire, c'est de ne négliger aucune occasion de rétablir plus de confiance entre les Etats. Et la première chose à entreprendre dans cette voie, c'est, nous semble-t-il, d'alléger par tous les moyens possibles l'atmosphère dans laquelle se meuvent les intérêts et les ambitions des grandes puissances. Qu'on y arrive par la voie d'accords régionaux ou autrement, peu importe. L'essentiel est de sauvegarder la paix et, en vouant tous ses soins au rétablissement de rapports cordiaux entre Rome et Paris, M. François-Poncet y contribuera plus efficacement qu'en échafaudant des plans compliqués et savants avec toutes les ressources de son intelligence. Lorsque les rapports des grandes puissances reposeront sur plus de confiance réciproque, on n'aura plus que l'embaras du choix sur les étapes à accomplir.

M. François-Poncet ne dit mot, dans son "grand dessein", de la Société des Nations. Sa connaissance des choses d'Allemagne ne lui a sans doute pas permis d'envisager cette éventualité. Son silence n'est pas moins significatif. Qu'il ait des raisons de ne plus accorder beaucoup de crédit aux moyens politiques de la Société des Nations, on le devine; on peut se demander cependant s'il n'est pas un peu prématuré de jeter le manche après la cognée. Faut-il d'ores et

déjà renoncer, lorsqu'on parle d'un plan d'ensemble pour la reconstruction de l'Europe, à toute contribution de la Société des Nations ? M. François-Poncet est-il vraiment convaincu que l'heure est venue de donner le coup de grâce à cette institution qu'il y a quelque temps encore, son gouvernement défendait même contre l'évidence de certains faits patents ? Cette attitude nous avait paru extrême; celle - toute opposée - qu'on serait en droit de prêter à votre interlocuteur ne l'est pas moins. Tout compte fait, il vaut mieux se placer entre les deux. La Société des Nations n'est pas encore morte et, si elle n'a plus tant s'en faut l'autorité du début, ce n'est pas une raison de l'éliminer complètement de l'échiquier politique, surtout dans l'hypothèse où l'Europe reviendrait à une conception plus saine de ses vrais intérêts.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que, parmi les diverses parties du plan François-Poncet, nos sympathies vont surtout à celle qui touche à l'humanisation de la guerre. La question est grave, mais elle n'est pas insoluble. Nous en doutons si peu que nous préparons présentement la prochaine conférence diplomatique chargée d'améliorer et de développer le droit de la Croix-Rouge.

Telles sont les quelques observations que nous a suggérées le projet qui vous a été soumis. Elles ne sont destinées, bien entendu, qu'à vous-même, mais vous y trouverez, pensons-nous, de quoi donner à M. François-Poncet, s'il y met quelque insistance, une réponse assez aimable pour ne pas froisser inutilement

5.

sa susceptibilité et assez évasive pour ne nous engager en aucun cas.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL